

**LA**

**SEMAINE RELIGIEUSE**

**DE QUÉBEC**

**SOMMAIRE**

Lettre pastorale, 385. — Ni le peuple ni le clergé, 390. — Un beau discours, 391. — Le complet juif, 391. — Une nouvelle revue, 392. — Mariages nuls, 393. — Le bill d'éducation, 393 — Promenade géographique, 394. — Le mouvement de la population en 1895 chez différents peuples, 395. — Le mouvement démographique, 396. — Histoire du Cap-Santé, 396. — Nécrologie, 400. — Memento hebdomadaire, 400.

---

**LETTRE PASTORALE**

DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE, ADMINISTRATEUR DE  
L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

*(Suite)*

**PREMIÈRE PARTIE**

PRINCIPES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION.

Dans cette première partie Léon XIII enseigne : 1° Qu'il appartient par dessus tout aux parents, sous la conduite et avec le concours de l'Église, de pourvoir à l'éducation des enfants et de leur assurer un genre d'enseignement qui convienne et s'adapte à leurs croyances religieuses. " De voir, dit-il, dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle. " Voilà pourquoi on peut voir dans les lois de 1890 qui ont frappé nos coreligionnaires du Manitoba, non seulement une violation du pacte fédéral, mais encore une atteinte déplorable portée aux droits imprescriptibles de l'Église et des parents.